



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
LIMITÉE

E/CN.4/2000/L.102  
20 avril 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-sixième session  
Point 20 de l'ordre du jour

RATIONALISATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Projet de décision proposé par le Président

2000/... Arrangements de transition concernant la procédure 1503

La Commission des droits de l'homme décide, en attendant que le Conseil économique et social adopte le projet de résolution ....., intitulé "Procédure à suivre pour l'examen des communications concernant les droits de l'homme", que les communications et les réponses y relatives au sujet desquelles la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme à sa 51ème session a décidé de différer sa décision jusqu'à sa session suivante seront renvoyées au Groupe de travail des communications, qui les examinera à sa prochaine session annuelle, immédiatement après la 52ème session de la Sous-Commission, en vue de décider si elles doivent ou non être portées à l'attention du Groupe de travail des situations conformément au paragraphe 2 du projet de résolution .... .

-----